



**MUNICIPALITÉ DE St-Benjamin
MRC DES ETCEMINS
PROVINCE DE QUÉBEC**

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 420-20

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 314-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À PERMETTRE LA CLASSE D'USAGE « Id » *INDUSTRIE EXTRACTIVE* À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE 40-F;

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du Conseil municipal de la municipalité de St-Benjamin tenue le 8^e jour du mois de septembre 2020, à 18 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil, à laquelle étaient présents:

Son honneur la mairesse : Madame Martine Boulet,
Les conseillers: Renée Rodrigue, Joey Veilleux, Maxime Veilleux et
Laurier Poulin

Tous membres du Conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Benjamin est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 314-07 fut adopté le 7^e jour du mois de septembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 314-07 DE FAÇON À PERMETTRE LA CLASSE D'USAGE « Id » *INDUSTRIE EXTRACTIVE* À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE 40-F;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joey Veilleux ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le Conseil adopte le projet de règlement numéro 420-20 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #420-20 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 314-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À PERMETTRE LA CLASSE D'USAGE « Id » *INDUSTRIE EXTRACTIVE* À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE 40-F »;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 314-07 adopté par ce Conseil le 7 septembre 2007, dans le but suivant :

- Autoriser l'aménagement d'une industrie extractive à l'intérieur de la zone 40-F.

ARTICLE 3. Modifications du règlement

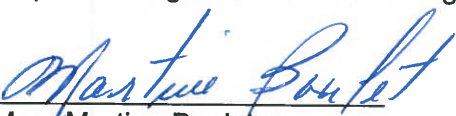
3.1 : Le règlement numéro 314-07 intitulé « *Règlement de zonage* » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que:

3.1.1 L'article 4.2.2 « *grille de spécification* » est modifié comme suit:

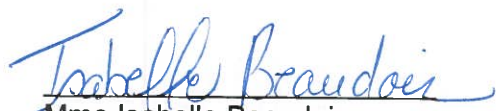
À l'intérieur de la colonne « zone 40-F », ajouter un point à la ligne « Id »

Industrie extractive (article 2.2.4.4.).

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.


Mme Martine Boulet

Mairesse



Mme Isabelle Beaudoin

Directrice générale

Avis de motion du présent règlement a été donné le	8 septembre 2020
Adoption du premier projet de règlement le	8 septembre 2020
Assemblée publique de consultation (écrite)	14 sept. au 5 oct. 2020
Assemblée publique de consultation	5 octobre 2020
Adoption du second projet de règlement le	2020
Adoption du règlement le	2020
Approbation du règlement par la M.R.C. des Etchemins le	2020
Avis de promulgation du règlement a été donné le	2020
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.	